

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 9 décembre 2020 à 8 h 30  
salle Peter-McGill, hôtel de ville  
et par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. Jocelyn Pausé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE20 1986**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 décembre 2020, en y retirant les articles 40.004 à 40.006 et en y ajoutant les articles 20.033, 30.012 et 30.013.

Adopté à l'unanimité.

**CE20 1987**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE20 1988**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE20 1989**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 12 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE20 1990**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE20 1991**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE20 1992**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE20 1993**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Site Integration Plus inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'appareils d'éclairage architectural extérieur pour la gare Viger, dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 096 352,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437910;
- 2 - d'autoriser une dépense de 164 452,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 109 635,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1207629001

---

**CE20 1994**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Groupe LAR inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de vannes batardeaux, de poutrelles, de structures de levage et d'autres accessoires pour les structures d'évacuation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 451 582,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18227;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 290 316,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1203438036

---

**CE20 1995**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de contrat de services de gré à gré avec le TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire faisant aussi affaire sous Le TAZ, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1201543004

---

**CE20 1996**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de quatre ans par laquelle Les contenants Durabacs inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bennes compactrices, pour une somme maximale de 6 688 548,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18298;

- 3- d'autoriser une dépense de 1 337 709,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1205382012

---

#### **CE20 1997**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. (fournisseur unique) pour l'entretien du progiciel GPlus relatif à l'application des trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 pour une somme maximale de 197 412,08 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1206665002

---

#### **CE20 1998**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Constructions ConCreate Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du pont d'étagement de la jetée Mackay (81-05147), de remplacement des joints de dilatation du pont de la Concorde (81-05086) et d'autres travaux divers situés dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 575 192,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 442513;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 636 278,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 886 466,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1207000012

---

**CE20 1999**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 59 167,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction des directives émises et de la prolongation du chantier, pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, 2929 avenue Jeanne-d'Arc, Montréal, dans le cadre du contrat 14292 accordé à Réal Paul architecte et Groupe WSP Canada inc. (CM15 0310), majorant ainsi le montant total du contrat de 400 585,48 \$ à 459 753,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1208009002

---

**CE20 2000**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au regroupement SNC Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour la phase 2 des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish, pour une période de 10 ans, pour une somme maximale de 27 943 236,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18262;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 191 485,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1207383002

---

**CE20 2001**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sogica inc. un contrat pour l'entreposage de serveurs ainsi que des services professionnels pour la gestion, l'entretien et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 802 860,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18282;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1205035004

---

### **CE20 2002**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, taxes incluses, afin d'accompagner la Ville de Montréal à titre d'expert dans le cadre de la médiation arbitrale entourant le débat sur la parité salariale des superviseurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à PCI-Perrault Conseil inc., majorant ainsi le montant du contrat de 138 236,25 \$ à 188 236,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1208511005

---

### **CE20 2003**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver sept projets de protocoles d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 52 426 840 \$ aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe a des protocoles d'ententes, et devant être complétés avant le 30 juin 2021, dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, sous-volet 2.1;
- 2 - d'autoriser la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et le greffier à signer ce protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1207814003

---

**CE20 2004**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la reconduction, aux mêmes termes et conditions, de l'entente-cadre et de la convention de prêt de services intervenues entre le Bureau du Taxi de Montréal et la Ville de Montréal (CG18 0684), pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;
- 2 - d'accorder une contribution financière au montant de 3 381 300 \$ au Bureau de taxi de Montréal pour l'année 2021;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1208480008

---

**CE20 2005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité (SIEM) QRadar on Cloud d'IBM, incluant le support et les mises à jour, pour une somme maximale de 950 162,14 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date 27 novembre 2019;
- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) de 126 700 \$ au net en 2022 et un ajustement récurrent de 212 100 \$ au net à compter de 2023;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité de l'information, du STI, à signer le contrat à commande du CAG, pour et au nom de la Ville de Montréal.
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1208087003

---

**CE20 2006**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de modification de convention entre la Ville de Montréal et le Mouvement des artisans du changement (CE20 1104), réajustant la fin de la période de convention au 31 décembre 2021 (initialement prévue au 31 décembre 2020) et précisant les modalités et conditions du remboursement.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1207731006

---

**CE20 2007**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-02 au contrat de prêt de 60 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin de pouvoir faire bénéficier les entreprises du Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);
- 2- d'approuver l'avenant 2020-03 au contrat de prêt de 60 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 10 millions de dollars;
- 3- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1208927003

---

**CE20 2008**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 250 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) en raison des besoins créés par la COVID-19 pour soutenir la coordination des interventions sociales et offrir des services de proximité adaptés aux besoins des citoyens, pour l'année 2021;
- 2- d'approuver le projet de lettre d'engagement du MSP établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 250 000 \$ et autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion;
- 4- d'autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour le soutien aux interventions sociales conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1206794002

---

**CE20 2009**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Les YMCA du Québec, aux fins de parc et de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 8 919,7 mètres carrés, constitué des lots 3 041 554, 3 041 553, 3 041 552, 3 041 551, 3 041 550, 3 041 549, 3 041 548, 3 041 547, 3 041 546, 3 041 545, 3 041 544, 3 041 543, 3 041 542, 3 041 541, 3 041 540, 3 041 534, 3 041 533, 3 041 532, 3 041 531, 3 041 530, 3 041 529, 3 041 528, 3 041 527, 3 041 526, 3 041 525, 3 041 524, 3 041 523, 3 041 522, 3 041 521, 3 041 520 et une partie du lot 3 041 555, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre l'avenue de Hampton et l'avenue Royal, au nord de l'avenue de Monkland, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 11 497 500 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., en fidéicommiss et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1206037011

---

## **CE20 2010**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'aménagement de rue, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé d'une superficie de 182,8 mètres carrés, situé au 1990, rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie du lot 1 573 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 730 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour permettre cette acquisition;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1204962002

---

**CE20 2011**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2021, à Cours de Brésolas inc., pour réaliser notamment son obligation de construction des fondations du bâtiment portant les numéros civiques 22 et 26, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, avec toutes les autres obligations prévues à l'acte intervenu devant M<sup>e</sup> Mario Viglione, notaire, le 29 juin 2017, sous le numéro 11 719 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 3 juillet 2017, sous le numéro 23 207 619.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1204501003

---

**CE20 2012**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de faire un don de 275 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2020;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1207921001

---

**CE20 2013**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Barreau de Montréal, dans le cadre de l'édition spéciale du Salon Visez Droit se déroulant de la mi-janvier à la mi-avril 2021;
- 2 - d'imputer cette dépense au budget 2021 du Service des affaires juridiques, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1203302003

---

**CE20 2014**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 74 200 \$ au Front commun pour la transition écologique pour la planification et l'animation de la démarche Chantiers Montréal ZÉN;
- 2 - d'approuver un projet convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1207731004

---

**CE20 2015**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Espaces temps pour mettre en œuvre deux sessions de cours connectés automne 2020 et hiver 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1205890001

---

**CE20 2016**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 150 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à la réalisation de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
La Porte ouverte Montréal	Ouverture 24h/7	50 000 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	Halte-chaleur Nord de l'île de Montréal	50 000 \$
Action jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	Halte-chaleur Ouest-de-l'île	50 000 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 525 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédié à la réalisation de projets relatifs à l'initiative de subvention de Fondation AMC au titre du Fonds COVID-19 d'aide communautaire pour populations vulnérables :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Mission Bon Accueil	Unité de débordement temporaire des services d'hébergement d'urgence en itinérance pour la période hivernale 2020-2021 (Hôtel Place Dupuis)	121 525 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	Ancien YMCA	100 000 \$

- 5 - d'approuver les deux projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1208741008

## CE20 2017

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$, pour l'année 2020, au Conseil canadien pour les réfugiés pour l'organisation d'une consultation pancanadienne abordant les enjeux de la protection des réfugiés dans le contexte de la COVID-19 dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1207103004

## CE20 2018

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 120 000 \$ à la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES) pour l'acquisition et la réalisation de rénovations partielles de deux bâtiments résidentiels dans les arrondissements de Lachine et de Verdun;
- 2- d'approuver deux projets de conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'approuver les deux actes de garantie hypothécaire en faveur de la Ville;
- 4- d'approuver le contrat de services professionnels du notaire;
- 5- d'autoriser l'affectation de 2 120 000 \$ \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 6- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus dépenses du Service de l'habitation pour 2022 pour un montant de 187 000\$ provenant, des surplus affectés.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1208207002

---

## **CE20 2019**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à la Fondation du Grand Montréal pour la création et l'opérationnalisation du Partenariat climat Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en 2021, en provenance du Service du développement économique vers le Bureau de la transition écologique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1207731005

---

## **CE20 2020**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 39 600 \$ à la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) pour la réalisation d'une étude de quantification des pertes et du gaspillage alimentaires (PGA) dans la chaîne de valeur québécoise et la quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrés par les PGA avec l'expertise de Value Chain Management International inc. (VCMI);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1208354001

---

**CE20 2021**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2020, 2021 et 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 438 969,75 \$, taxes incluses, conformément au devis inclus dans l'appel d'offres public 20-18496, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'ajuster de manière récurrente la base budgétaire pour un montant total de 262 300 \$ au budget 2022 et de 58 100 \$ au budget 2023;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés en 2020 et seront considérés en 2021 et 2022 dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1208395003

---

**CE20 2022**

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé les avenants 2020-02 et 2020-03 au contrat de prêt qui bonifie le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence ») avec le volet AERAM;

Attendu que la Ville a confié aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

Attendu qu'après vérification, l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'est pas requise pour cette modification aux ententes de délégation;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Ouest-de-l'Île;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand-Sud-Ouest;

2 - d'autoriser la Ville à accorder des prêts additionnels totalisant 10 000 000 \$ aux organismes suivants en vue de leur permettre de poursuivre la gestion et le déploiement du Fonds d'urgence :

- PME MTL Centre-Est = 1 688 000 \$;
- PME MTL Centre-Ouest = 462 000 \$;
- PME MTL Centre-Ville = 5 940 000 \$;
- PME MTL Est de l'île = 624 000 \$;
- PME MTL Grand Sud-Ouest = 543 000 \$;
- PME MTL Ouest de l'île = 743 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1208927004

---

### **CE20 2023**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Maison de l'innovation sociale (CM20 0284) afin de prolonger la durée de la convention initiale pour recevoir les livrables;
- 2 - d'autoriser le directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM), à signer le projet d'addenda à la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1205890004

---

### **CE20 2024**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda à la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (entente initiale CM20 0653), jusqu'au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1207999009

---

**CE20 2025**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder une contribution financière maximale de 3 178 624 \$ à Collectif Récolte pour la mise en place du Système alimentaire local et intégré qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera financée à même la subvention de 50 M\$ du Défi des villes intelligentes du gouvernement du Canada (le ministère de l'Infrastructure et des Collectivités).

Adopté à l'unanimité.

20.033 1208047009

---

**CE20 2026**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de la piste cyclable dans la rue de Marseille, entre les rues Viau et Anne-Hébert, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*,
- 2- d'autoriser le remboursement de la dépense de 53 042,24 \$, non taxable, via la facturation interne à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1201097018

---

**CE20 2027**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA20 170306 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 26 novembre 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), pour les travaux de drainage de la bande verte, situés au pied de la falaise Saint-Jacques dans le cadre du projet Turcot et réalisés par le ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1208241007

---

#### **CE20 2028**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA20 22 0316 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 27 novembre 2020;

Il est

**RÉSOLU :**

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2) en vue de la réalisation du projet de la bande verte au pied de la falaise Saint-Jacques par le ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1207010003

---

#### **CE20 2029**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Service de la gestion et de la planification immobilière pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme aquatique de Montréal - volet construction d'équipements aquatiques intérieurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1208740001

---

#### **CE20 2030**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

1 - de renouveler le mandat de Mme Cécile Deschamps à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second terme de trois ans, du 23 janvier 2021 au 23 janvier 2024;

- 2 - de nommer M. Juste Rajaonson à titre de vice-président du Conseil interculturel de Montréal, en remplacement de Mme Marie-Christine Jeanty, pour un mandat débutant le 23 janvier 2021 et se terminant le 17 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1207968005

---

#### **CE20 2031**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer Évelyne Jean-Bouchard à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2023, en remplacement de Mélissa Gaboury dont le poste de membre est vacant;
- 2 - de remercier Mélissa Gaboury pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1207721005

---

#### **CE20 2032**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction générale afin de mettre en oeuvre les trois recommandations du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais.

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1204320008

---

#### **CE20 2033**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 90 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de différents projets du service de l'Espace pour la vie;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 90 000 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1200348011

---

#### **CE20 2034**

Il est

RÉSOLU :

de reconduire, à compter du 2 novembre 2020, le mandat de M. Yves Courchesne au Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) jusqu'à son remplacement.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1206335006

---

#### **CE20 2035**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le plan stratégique Montréal 2030;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le plan stratégique Montréal 2030.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1209043001

---

#### **CE20 2036**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre les parties dans le litige opposant la Ville de Montréal à Les Constructions Lavacon inc. portant le numéro de dossier 500-17-111772-201;
- 2 - d'autoriser Gagnier Guay Biron à signer pour la Ville de Montréal la Convention;

3 - d'autoriser son exécution en ses termes;

4 - d'autoriser Gagnier Guay Biron à déposer au dossier de la Cour un avis de règlement hors Cour.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1204184003

---

#### **CE20 2037**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé : « Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal » selon les orientations formulées dans la réponse du comité exécutif;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé : « Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

30.012 1204320011

---

#### **CE20 2038**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2021 » selon les orientations formulées dans la réponse du comité exécutif;
- 2 - de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2021 ».

Adopté à l'unanimité.

30.013 1204320010

---

**CE20 2039**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du paragraphe 7 de l'article 41 du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet d'autoriser l'entrée en vigueur de la section III - Réparation des équipements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1206705002

---

**CE20 2040**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1208146001

---

**CE20 2041**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Cabot et à la tête d'îlot située à l'intersection du boulevard Monk et des rues Saint-Patrick et Briand ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1208677011

---

**CE20 2042**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 450 000 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1197233007

---

**CE20 2043**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-205 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt 671 327 449 \$ pour financer le projet « Programme d'électrification des CT - Phase 1 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1208464004

---

**CE20 2044**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « bibliothèque William-G.-Boll » la bibliothèque de Roxboro située au 110, rue Cartier, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1204521015

---

**CE20 2045**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « passage Yolène-Jumelle » le passage public reliant la rue Buchan et la rue Jean-Talon Ouest constitué du lot numéro 4 960 187, « parc Saidye-Bronfman » le parc situé à l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Buchan constitué des lots numéros 2 648 742 et 2 648 743, ainsi que « place du Triangle » la place publique située à l'angle de l'avenue Mountain Sights et de la rue Buchan constituée d'une partie du lot numéro 2 652 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1204521016

---

**CE20 2046**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport du greffier sur les déclarations de réception d'un avantage par les élus.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1200310012

---

**CE20 2047**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt à l'UNESCO du rapport d'activité 2016-2019+ pour fin d'évaluation périodique (quadriennale) en vue de la reconduction du statut de Montréal Ville UNESCO de design.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1202432001

---

**CE20 2048**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé *Plan climat 2020-2030*.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1207534004

\_\_\_\_\_

**Levée de la séance à 11 h 48**

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE20 1986 à CE20 2048. consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Yves Saindon  
Greffier de la Ville